



Bras, le 13 Février 2015

Réf : FL150202

A Mesdames et Messieurs les
Dirigeants de clubs

Objet : licence enfant

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre courrier du 18 Septembre 2014, nous vous informions que l'assureur fédéral avait modifié l'âge minimum pour la souscription d'une licence enfant et que dorénavant les enfants à partir de 4 ans pouvaient être licenciés.

Un grand nombre de clubs nous a alors informés que certains de leurs adhérents étaient encore plus jeunes.

Aussi en concertation avec l'assureur fédéral, nous vous informons que vous pouvez licencier les enfants à partir de 3 ans sous réserve de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de cette information,

Et vous prions de croire, Mesdames , Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Francis LABARDIN
Responsable de la Commission Assurances

WWW.FFABAİKIDO.FR

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL

FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 S 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004